

**LOT 04  
PLOMBERIE  
SANITAIRES**

## **1 CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES**

### **1.1 OBJET DE LA NOTICE**

Le présent CCTP concerne la description des travaux du lot PLOMBERIE SANITAIRES pour la construction des nouvelles tribunes du rugby à SAINT SUPLICE / LEZE.

Les prestations à la charge du présent lot comprennent tous les travaux de fournitures, canalisations, ainsi que tous les travaux annexes et accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre, dans le cadre des pièces contractuelles et de la réglementation en vigueur.

### **1.2 ARTICULATIONS DE LA NOTICE**

Le présent document est présenté et articulé comme suit :

- 1 Clauses et prescriptions générales
- 2 Devis descriptif et de position

Les clauses et prescriptions énoncées dans les parties Clauses et Prescriptions Générales ont un caractère général, et elles demeurent implicitement applicables dans le cas de «variante» ou d'ouvrages modifiés le cas échéant.

### **1.3 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS**

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans la présente notice, le calcul et l'exécution des ouvrages seront soumis aux règles, normes, DTU et prescriptions en vigueur à la date de la remise des offres.

### **1.4 QUALITE- ORIGINE DES MATERIAUX**

Tous les matériaux mis en œuvre devront porter la marque nationale de conformité NF USE.

### **1.5 ETUDE ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE**

Dans tous les cas, l'entrepreneur soumettra à l'approbation du Maître d'œuvre des plans d'entreprise, de détail, d'atelier ou de montage.

Ces plans décriront et définiront complètement les installations, matériaux et équipements, leur implantation par rapport au gros œuvre du bâtiment et leurs dimensions complètes en explicitant celles des dimensions qui peuvent avoir des incidences sur le travail d'autres corps d'état.

#### **Pour les appareils électriques**

Les schémas électriques établis par l'entreprise devront comporter :

- la marque et le type du matériel
- le calibrage des dispositifs de protection
- les intensités de court-circuit - les sections et longueurs des câbles et conducteurs

#### **Tous les plans techniques.**

Ils devront indiquer :

- les sections des canalisations

L'entrepreneur remettra en début de chantier un tableau d'échantillons de tout l'appareillage sanitaires dans le présent CCTP.

Les échantillons resteront sur le chantier jusqu'à la réception des travaux.

### **1.6 ESSAIS ET RECEPTION**

#### **Essais à l'achèvement des travaux**

Ces essais seront effectués en présence des représentants du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

- Essai d'étanchéité des canalisations d'alimentation et d'évacuation
- Essai de fonctionnement d'appareil
- Essai de salubrité

### **Essais COPREC**

L'entreprise de plomberie devra procéder aux essais et vérifications de fonctionnement des installations conformément aux dispositions figurant dans le document technique COPREC N°1.

Les résultats seront transcrits sur des procès-verbaux suivant les modèles figurant dans le document technique COPREC N°2 publié dans le moniteur du 6 novembre 1998 (supplément spécial n°4954) et communiqués au Maître d'œuvre et au contrôleur technique.

Ces essais et vérifications sont à la charge de l'entreprise.

### **Garantie**

L'entrepreneur assurera la garantie gratuite, pièces et main d'oeuvre, de toutes ses fournitures pendant une période d'un an.

Durant cette période, l'entrepreneur devra un entretien comprenant l'examen systématique de tout l'équipement.

Il réparera ou remplacera toutes les pièces mécaniques ou électriques reconnues défectueuses en utilisant les pièces standard de l'équipement en cause; Il sera tenu d'effectuer ces réparations dans un délai de 24 heures après avoir été averti.

### **Assistance technique à la mise en service (DOE)**

L'entrepreneur de plomberie fournira au Maître d'oeuvre, en trois exemplaires, un manuel d'instructions comportant les parties suivantes :

- Instructions complètes pour l'exploitation et la maintenance des appareils électriques, y compris la description des procédures appropriées en cas de défauts ou pannes
- Les catalogues complets et les listes des pièces émanant des fabricants de tout l'équipement installé
- Les instructions pour l'exploitation et la maintenance émanant desdits fabricants s'il y a lieu
- Les plans du projet, ainsi que tous les plans d'atelier et le montage préparés par l'entreprise ; les plans du projet auront été entièrement mis à jour, afin de représenter les ouvrages tels qu'ils ont été exécutés ; chaque exemplaire du manuel d'instructions sera édité d'une façon présentable et sera contenu dans une ou plusieurs reliures à anneaux d'un modèle approuvé par le Maître d'œuvre

Les documents ci-dessus seront remis en 5 exemplaires

## **1.7 INTERFACE LIMITE DES PRESTATIONS DES CORPS D'ETAT**

Pour l'étude et la détermination de leurs prestations, les entrepreneurs peuvent se procurer toutes les pièces des dossiers des autres corps d'état, notamment les CCTP de chacun des lots.

Ils ont le devoir d'en prendre connaissance et ne pourront, en aucun cas, ni à aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultés et de les ignorer, pour éluder leurs obligations en matière de prestations et de liaison avec les autres corps d'état.

Il est donné ci-dessous, à titre indicatif, les limites des prestations entre le lot électricité et les autres corps d'état et, il est précisé que ces prestations ne sont pas limitatives, que l'entrepreneur du présent lot devra prévoir, à sa charge, tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble des ouvrages.

Au moment de l'établissement des plans d'exécution et de la réalisation des travaux, conformément aux prescriptions du CCTP, l'entrepreneur du présent lot devra prendre contact avec tous les adjudicataires des autres lots, afin d'arrêter avec eux, dans le détail, les dispositions communes à adopter, en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs.

Les entrepreneurs auront à leur charge, sauf spécifications particulières précisées dans les articles suivants (limites du présent lot avec les autres corps d'état) :

- Les percements et scellements pour la fixation de son matériel.
- Les fourreaux pour le passage des canalisations dans les murs existants, les planchers, les cloisons...
- Le rebouchage des trous après passage des canalisations
- Tous supports de matériel, de conduits, de gaines, les buses et fourreaux pour le passage des canalisations dans les parois et planchers
- le raccordement électrique (en attente à proximité) du cumulus et de la VMC
- la peinture et la retouche de son matériel et équipement peint en usine qui aurait pu subir des dégâts ou éraflures
- La pose et la fixation des équipements sanitaires

- toutes les études de plans de réservations, calcul, etc., nécessaires à la complète finition des ouvrages.
- la vérification de la mise en oeuvre par le lot GROS-ŒUVRE des réservations ou les incorporations qui les concernent.

#### **1.7.1 Limites du présent lot avec tous les corps d'état**

Dans cet article, sont précisées quelques prescriptions concernant les liaisons du présent lot avec tous corps d'état.

Des liaisons particulières de certains corps d'état, avec le présent lot, sont détaillées aux articles suivants.

D'une façon générale, l'entrepreneur du présent lot devra tenir compte des obligations résultant des prescriptions des spécifications communes à tous les lots et pour le calcul des ses ouvrages, des charges et surcharges apportées par les matériels de tous les corps d'état.

#### **1.7.2 Lot gros-œuvre**

##### **Réservations/scellements/calfeutrements/etc. :**

L'entrepreneur du lot 01 devra l'exécution dans ses ouvrages de toutes les réservations et incorporations d'éléments de fixation, et l'exécution de tous les calfeutrements et finition des calfeutrements.

Les scellements de leurs ouvrages restent, par contre, à la charge du présent lot : les rebouchages et calfeutrements et scellements seront de la même nature que le support (**seront systématiquement refusé silicone et mousse polyuréthane**).

Le présent lot se mettra en rapport avec le lot 01 pour la pose si nécessaire des tasseaux en bois à inclure dans les cloisons ou doublages pour la pose des appareils sanitaires.

Sont à la charge du lot 01 :

- réservations en plancher, en poutre et en mur
- regards pour pénétration des canalisations/ évacuation.
- les calfeutrements et raccords d'enduits après le passage des fourreaux
- les tranchées, remblais et canalisations d'évacuation sous dallage.

#### **1.7.3 Lot électricité**

Le présent lot se mettra en rapport avec le lot électricité pour les points d'alimentations de ses appareils électrique ainsi que la mise à la terre de ses équipements

### **1.8 RELATION AVEC LES SERVICES PUBLICS**

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra se mettre en rapport avec les distributions d'eau et d'assainissement de façon à avoir tous les renseignements utiles à l'exécution de ses travaux.

Il devra également faire les démarches nécessaires auprès des services compétents, afin d'obtenir en temps voulu la mise en service des installations.

Les travaux seront réalisés conformément aux exigences locales (Service Techniques de la Ville, District Urbain, Communauté Urbaine, Service d'Hygiène, ...), ou vérifier auprès du maître d'œuvre que toutes les démarches ou paiement ont été effectués par le Maître d'ouvrage.

## **2 DEVIS DESCRIPTIF ET DE POSITION**

### **2.1 SANITAIRES FEMMES**

**Métre** : à l'ensemble

**Nature de l'ouvrage**:

Fourniture et pose d'appareils sanitaires :

- 1 cuvette wc rehaussées pour PMR, avec réservoir attendant, touche 3/6l, abattant plastique et barre de relèvement
- 1 lavabo sur console, avec robinetterie poussoir, accessible PMR
- 2 cuvettes wc avec réservoir attendant, abattant plastique dur, touche 3/6l
- 2 lavabos type collectivités avec dossier intégré, et robinetterie poussoir, dim :largeur 90cm/39.5cm, type modèle « Thoiry » de Porcher
- 1 robinet pour nettoyage des sanitaires, il sera situé sous les lavabos.

### **2.2 SANITAIRES HOMMES**

**Métre** : à l'ensemble

**Nature de l'ouvrage**:

Fourniture et pose d'appareils sanitaires :

- 1 cuvette wc rehaussées pour PMR, avec réservoir attendant, touche 3/6l, abattant plastique et barre de relèvement
- 2 lavabos sur consoles, avec robinetterie poussoir, accessible PMR
- 1 cuvette wc avec réservoir attendant, abattant plastique dur, touche 3/6l
- 2 lavabos type collectivités avec dossier intégré, et robinetterie poussoir, dim :largeur 90cm/39.5cm, type modèle « Thoiry » de Porcher
- 6 urinoirs, modèle type « Conque » de chez Porcher, pas d'alimentation apparente
- 1 robinet pour nettoyage des sanitaires, il sera situé sous le lavabo des sanitaires.

### **2.3 OPTION**

**Métre** : à l'ensemble

**Position** : galerie technique

**Nature de l'ouvrage**:

Fourniture et pose d' un ballon d'eau chaude de 50 litres compris raccordement sur les attentes de l'électricien et toutes sujétions de mise en œuvre. Il sera positionné dans la galerie technique.

### **2.4 GRILLES DE VENTILATION**

**Métre** : à l'ensemble

**Position** : sanitaires hommes et femmes

**Nature de l'ouvrage**:

Fourniture et pose de grilles de ventilation haute et basse dans les sanitaires hommes et femmes en liaison avec l'entreprise de bardage, compris toutes sujétions de parfaite finition.